

COMPTE RENDU RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2010

L'an deux mille dix, le sept juillet, le Conseil Municipal de DAUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur LAGORCE Patrice, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 juin 2010.

PRÉSENTS : BERNARD Denis, BINET-GAUBERT Véronique, BIRELLO Danielle, BIRELLO Jean-Louis, FORESTIER Christine, FRAPECH Jean-Louis, GETTO Marie-José, SAINT-PAUL Bernard.

ABSENTS : GERAUD Yves, LATOUR Thomas, MONCEYRON Jean-Pierre et SANDREAU Claude.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : BERNARD Denis.

PROCURATIONS :

GERAUD Yves à GETTO Marie-José

LATOUR Thomas à BERNARD Denis

MONCEYRON Jean-Pierre à BINET-GAUBERT Véronique

SANDREAU Claude à LAGORCE Patrice.

Ouverture de la séance par la lecture et l'approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 29.06.2010.

Rectificatif apporté au compte rendu du 29.06.2010

En raison de la démission de six Conseillers Municipaux, il est procédé à la nomination de nouveaux délégués au sein des Commissions Municipales et Groupes de travail, en remplacement des délégués démissionnaires :

- Commission Menus BIRELLO Danielle
- Groupe travaux voirie FORESTIER Christine et SAINT-PAUL Bernard
- Commission Urbanisme FORESTIER Christine et GETTO Marie-José
- Commission Scolaire GERAUD Yves et BIRELLO Jean-Louis
- Commission Agricole SANDREAU Claude (Président) et BIRELLO Jean-Louis
- Groupe travaux projet école MONCEYRON Jean-Pierre.

1 – Restauration scolaire : Marché de fournitures et de services. Procédure Adaptée

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il est nécessaire de prévoir la fourniture des repas en restauration scolaire et pour le service de portage à domicile en faveur des personnes âgées pour l'année scolaire 2010/2011.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- suite à la consultation de Sociétés et à l'avis d'appel public à la concurrence en date du 15 juin 2010 fixant la date limite de réception des offres au 5 juillet 2010,
- suite à l'ouverture des offres de prix le 6 juillet 2010,
- décide de retenir la Société COMPASS GROUPE France pour assurer la conception, la confection, le conditionnement et la livraison des repas pour la restauration scolaire de la commune et le service de portage de repas à domicile pour l'année scolaire 2010/2011 :

SERVICE DE RESTAURATION SCOLAIRE

	Repas HT	Rémunération de l'entreprise	Total HT	TVA	TOTAL TTC
Repas maternelle	2.27 €	0.09 €	2.36 €	0.13 €	2.49 €
Repas primaire	2.37 €	0.09 €	2.46 €	0.14 €	2.60 €

SERVICE DE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE

	Repas HT	Livraison HT	Rémunération de l'entreprise	Total HT	TVA	TOTAL TTC
Formule sans choix	3.84 €	0.80 €	0.11 €	4.75 €	0.26 €	5.01 €
Formule avec choix	4.09 €	0.80 €	0.11 €	5.00 €	0.28 €	5.28 €

- charge Monsieur le Maire de signer toutes les pièces afférentes à ce marché.

2 – Tarif cantine scolaire 2010/2011

Compte tenu du décret n° 2006-753 du 29.06.2006 autorisant l'augmentation du prix des cantines scolaires, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de porter le prix du repas de 2,70 € à 2,75 € pour l'année scolaire 2010/2011 avec une réduction de 50 % à partir du 3^{ème} enfant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte la proposition de Monsieur le Maire dans sa totalité,
- décide d'imputer la recette à l'article 7067 du budget communal.

3 – Tarif ALAE 2010/2011

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 7 septembre 2001, la commune a décidé la mise en place d'un Centre de Loisirs Associé à l'Ecole (CLAE).

Le CLAE fonctionne depuis le 1^{er} janvier 2002 et fait partie du Contrat Enfance Jeunesse signé avec la Caisse d'Allocations Familiales.

Dans le cadre de la signature de la convention d'objectifs et de financement relative à la Prestation de Service Accueil de Loisirs Sans Hébergement (PS ALSH), le Conseil Municipal a décidé le 29 juin 2010, un paiement des familles par une facturation à l'heure / enfant.

Enfin, une adaptation de la participation des familles en fonction de leurs ressources est nécessaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de moduler les tarifs horaires payés par les familles suivant le Quotient Familial en trois tranches :
 QF < 750 € 750 € ≤ QF < 1 500 € QF ≥ 1 500 €

Les familles devront transmettre les éléments nécessaires à l'établissement de leurs tarifs (Numéro d'allocataire CAF, Autorisation de consultation de leur quotient ou Avis d'imposition et Avis de prestations familiales).

En cas de non transmission des éléments précités, la tranche la plus élevée sera appliquée.

- de fixer les tarifs CLAE à la charge des familles pour l'année 2010/2011 joints en annexe de la délibération, avec réduction de 50 % à partir du 3^{ème} enfant fréquentant le CLAE.

Annexe

TARIFS ALAE 2010-2011

Toute séquence d'accueil entamée est dûe

Séquence d'accueil occasionnelle	QF de 0€ à 749€	QF entre 750€ et 1499€	QF supérieur ou égal à 1500€
Le Matin (1h30)	1,20€/H soit la séquence à 1,80€	1,33€/H soit la séquence à 2€	1,47€/H soit la séquence à 2,20€
Le Midi (1h30)	0,30€/H soit la séquence à 0,45€	0,33€/H soit la séquence à 0,50€	0,37€/H soit la séquence à 0,55€
Le Soir (2h00)	0,90€/H soit la séquence à 1,80€	1,00€/H soit la séquence à 2€	1,10€/H soit la séquence à 2,20€

Séquence d'accueil réservée:	QF de 0€ à 749€	QF entre 750€ et 1499€	QF supérieur ou égal à 1500€
Le Matin (1h30)	1,07€/H soit la séquence à 1,60€	1,20€/H soit la séquence à 1,80€	1,33€/H soit la séquence à 2,00€
Le Midi (1h30)	0,30€/H soit la séquence à 0,45€	0,33€/H soit la séquence à 0,50€	0,37€/H soit la séquence à 0,55€
Le Soir (2h00)	0,80€/H soit la séquence à 1,60€	0,90€/H soit la séquence à 1,80€	1,00€/H soit la séquence à 2,00€
Formule Matin / Midi / Soir (5h00)	0,41€/H soit la journée à 2,05€	0,46€/H soit la journée à 2,30€	0,51€/H soit la journée à 2,55€

4 – Cotisation à l'Espace Animation Jeunes 2010

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, par délibération en date du 30 mars 2007, le Conseil Municipal a décidé la création d'une structure en vue de mettre en place des activités au service des jeunes adolescents.

L'Espace Animation Jeunes fonctionne depuis le 1^{er} juillet 2007 et fait partie des objectifs du Contrat Enfance Jeunesse signé avec la Caisse d'Allocations Familiales.

A ce titre, il convient de prévoir la participation des familles pour l'année 2010.

Monsieur le Maire propose de porter la cotisation de 5 € à 10 € par jeune fréquentant la structure pendant l'année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire dans sa totalité.

5 – Achat terrain en vue de la réalisation d'un carrefour giratoire sur la RD 37 au lieudit « Bourdou »

Le Conseil Municipal de Daux, par sa délibération du 28 janvier 2008, s'est engagé à la réalisation d'un carrefour giratoire sur la RD 37 au lieudit « Bourdou ».

Il s'est engagé à procéder aux acquisitions foncières nécessaires.

Monsieur le Maire expose que les propriétaires de la parcelle cadastrée section C n° 364 d'une contenance de 1 ha 38 a 45 ca, consentiraient à céder 56 a 48 ca de terre agricole à la commune, au tarif de 1,50 € du m², en cohérence avec l'estimation du service des Domaines.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'acquérir 56 a 48 ca par division de la parcelle cadastrée section C n° 364 au prix de 8 472 €,
- autorise Monsieur le Maire à procéder aux démarches et à signer les actes authentiques correspondants,
- demande une subvention au Conseil Général pour cette constitution de réserve foncière.

Les frais correspondants sont inscrits à l'article 2115-33 du Budget Primitif 2010.

Questions diverses

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur plusieurs questions en cours :

- Nouvel épandage de boues annuel prévu suivant convention existante avec des agriculteurs par VEOLIA en août chemin de Guerguy.
- Programme routier 2010 : ralentisseurs prévus route de Mondonville et route de Merville à positionner avec le Conseil Général.
- Instauration d'un service civique pour les jeunes.
- Travaux des commissions.